

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2010 COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE</p>
--

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Jean BOURGEOIS, Sylvie DERVILLE

Secrétaire de séance : Claude LIOTARD

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2010

Ordre du jour :

1 RESEAUX EAUX

Le maire fait part au conseil municipal des balances financières en date du 23/11/2010 pour l'eau (22 473€) et pour la commune (109 733 €).

Une première tranche de travaux est prévue au budget 2010 : maillage dans le centre du village et remplacement de la conduite de diamètre 40 existante, estimé à environ 14 000€.

Puis au budget 2011 : maillage pour l'alimentation en eau potable, montant estimé à 11 000€.

Enfin renforcement du réseau au centre du village, estimé à 14 500€.

Monsieur le Maire propose de faire une procédure adaptée et de consulter les entreprises : Liotard, Objectif Eau et Oboussier sachant qu'il n'y a plus de subvention pour l'eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de consulter les trois entreprises.

2 TRAVAUX MAIRIE

Suite aux travaux de réalisation par l'entreprise Reynier (secrétariat et dallage au sous-sol), Monsieur le Maire propose la démolition du mur central afin de libérer un espace plus grand au niveau de la future salle. Cette démolition nécessitera un renfort pour consolider les murs extérieurs ainsi qu'un drainage important vue la quantité d'eau découverte. Total des modifications : 9 166€. Ce montant reste dans l'enveloppe budgétaire.

Par ailleurs les pierres récupérées lors de la dépose du mur serviront à la rampe d'accès prévue, coût environ 15 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de confirmer la commande à l'entreprise Reynier.

3 FACTURE EAUX

Le syndicat des Eaux relance la facture d'eau non payée par la commune de Montclar, d'un montant de 2 427.85€. Monsieur le Maire n'est pas d'accord pour régler cette somme car elle correspond au relevé global du compteur (avec la fuite), sans tenir compte de la consommation réelle de la commune.

Approbation unanime du conseil municipal.

4 PRESTATIONS SERVICE EAUX

Les tarifs 2011 pour remplacement, location et pose des compteurs restent inchangés à savoir respectivement 120€, 100€ et 200€.

Afin d'éviter des ouvertures et fermetures à répétition, Monsieur le Maire propose un tarif un peu plus cher à chaque réouverture (100€). Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Une circulaire prévoit une attestation de mise en conformité de l'assainissement sera dorénavant exigée pour toute vente immobilière.

5 TAXE DE SEJOUR

Les taxes de séjour restent inchangés pour 2011 : 0.20€ pour les terrains de camping, hôtels sans étoile et une étoile, 0.30€ pour les hôtels 2 étoiles, 0.50€ pour les hôtels 3 étoiles et 0.65€ pour les hôtels 4 étoiles et luxe.

6 REGLEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

Afin d'éviter que le réservoir ne se vide, Monsieur le Maire propose d'étaler le remplissage des piscines. Par conséquent une déclaration en mairie devra être déposée 15 jours avant le remplissage de la piscine pour planification.

7 INFORMATIONS DIVERSES

- Visite de la DDT prévue en février au hameau de Vaugelas pour régler la limitation de vitesse : zone à 30 km/h.
- Le travail de débroussaillage du mur du cimetière est terminé, tout a été nettoyé. Il faut maintenant avoir l'avis des Bâtiments de France pour pouvoir faire la délimitation ainsi qu'une étude pour construire le mur de soutènement.
- Résumé du conseil d'école : pas de fermeture de classe envisagée. Problème de transport scolaire : surcharge d'enfants. Proposition d'annexe de cantine aux Berthalais ou de car supplémentaire le midi (problème de logistique). Le nouveau carrefour des Berthalais a posé quelques problèmes d'organisation pendant la première semaine de la rentrée, tout semble rentré dans l'ordre à présent. Un nouvel équipement informatique est prévu pour les élèves, suite à l'inscription du RPI dans la base de données.
- Urbanisme :
Déclaration de travaux de M. Raphaël Granon pour un abri à chevaux.
Déclaration de travaux de M. Damien Audollent pour une modification aspect extérieur d'une maison.
Déclaration de travaux de Mme Marie-Blanche Audollent pour modification aspect extérieur d'une maison.

Fin de séance : 21h30